



Rapport de l'atelier de formation des journalistes sur la législation foncière au Sénégal et les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale

Les 23 et 24 Octobre aux Résidences Mamoune, Dakar





I. INTRODUCTION

La problématique de la gouvernance des ressources naturelles revêt une grande importance depuis très longtemps et a connu un regain d'intérêt avec les crises alimentaire, économique, énergétique et financière qu'a connues le monde ces dernières années. Ces différentes crises ont poussé les États et les multinationales à entreprendre des stratégies visant respectivement (i) à pallier les difficultés et assurer un accès facile et durable des populations de plus en plus nombreuses à la nourriture et (ii) à investir dans de nouveaux secteurs jugés plus sûrs et plus rentables avec la hausse des prix des denrées alimentaires.

Ce contexte a favorisé au bout de quelques années une ruée vers les ressources naturelles dans le monde et principalement la terre. Ce qui a eu des effets néfastes sur les communautés autochtones malgré les actions mises en œuvre par les organisations de la société civile pour les soutenir dans leurs luttes. Ces actions se sont traduites par l'engagement de la communauté internationale à œuvrer pour une gouvernance foncière responsable, à travers l'adoption des directives volontaires pour une gouvernance responsables des régimes fonciers applicables aux terres, pêches et aux forêts (DV). Ces dernières ont été élaborées à travers un processus de consultation inclusif et transparent, initié par la FAO et finalisé grâce à des négociations intergouvernementales conduites par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), auxquelles ont aussi pris part, beaucoup de pays, des représentants de la société civile, du secteur privé, du monde académique et de la recherche, ainsi que des organisations internationales. Les directives ont été approuvées officiellement par le CSA lors de sa trente-huitième session spéciale, le 11 mai 2012. Elles cherchent à apporter une sécurité foncière et un accès équitable à la terre, aux pêches et aux forêts, dans le but d'éliminer la faim et la pauvreté, de soutenir le développement durable et d'améliorer la gestion de l'environnement.





L'IPAR, ayant identifié le foncier comme un de ses domaines de recherche stratégiques, est chargée de coordonner le projet de dissémination et de mise œuvre des directives volontaires dans quatre pays de l'Afrique de l'Ouest : le Sénégal, le Mali, la Gambie et la Mauritanie. Ce projet vise à renforcer l'accès et la sécurité de titularisation foncière de petits producteurs dans ces pays en promouvant et intégrant les principes des directives volontaires aux niveaux appropriés.

Ainsi, l'IPAR s'est engagée à travailler de près avec les plates-formes des paysans dont au Sénégal le Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR). Ce dernier a participé au processus de formulation des Directives Volontaires à travers ses délégués au sein de réseaux internationaux comme la Viacampesina et la FIAN.

En outre, il s'est engagé dans le cadre de son plan d'actions portant sur le foncier, à diffuser largement ces directives pour leur appropriation par les acteurs concernés et les producteurs agricoles en particulier. Ce plan d'action comporte diverses interventions (Disso ci suuf, Réformons le foncier et Dissémination des directives volontaires) initiées en partenariat avec plusieurs institutions notamment IPAR, GREP, ACTIONAID, ENDA PRONAT, CONGAD, Intitut PANOS, etc. Il bénéficie du soutien financier de la Fondation Rosa Luxemburg, de la Commission Européenne, du FIDA via IPAR et d'OXFAM via ACTIONAID.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, le CNCR a organisé, en partenariat avec l'IPAR et le GREP et Action Aid Sénégal, les 23 et 24 octobre 2014 un atelier de formation des journalistes sur les enjeux de la gouvernance foncière au Sénégal et les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.





II. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE L'ATELIER

2.1. Objectifs

Cet atelier avait pour objectifs de (d) :

- Informer et sensibiliser les journalistes sur les enjeux de la gouvernance foncière au Sénégal ;
- Partager avec les acteurs de la presse les principes des directives volontaires ;
- Renforcer leurs capacités sur l'analyse des projets d'investissements dans l'agriculture, les mines, le tourisme, etc. à la lumière des DV ;
- Analyser le processus de la réforme foncière au Sénégal selon les DV.
- Proposer un mécanisme de collaboration permanente pour une meilleure prise en compte de l'évolution de la gouvernance foncière et des directives volontaires dans les médias au Sénégal

2.2. Résultats attendus de l'atelier

Les résultats attendus de cette rencontre tournaient autour des points suivants :

- ✓ Les journalistes connaissent mieux le cadre réglementaire et institutionnel du foncier, et sont sensibilisés sur le contexte et les enjeux fonciers des politiques et programmes publics au Sénégal ;
- ✓ Les journalistes acquièrent des connaissances nécessaires sur les principes des directives volontaires pour analyser les projets d'investissements dans l'agriculture, les mines, le tourisme, le processus de réforme foncière en cours au Sénégal à la lumière des DV;
- ✓ Les acteurs des médias s'engagent à mettre en pratique les compétences acquises au cours de la formation et à réaliser des investigations sur les questions relatives au foncier pour contribuer au combat pour le respect des droits fonciers des populations locales.





III. CEREMONIE D'OUVERTURE

Cette rencontre a été modérée par Mr Papa Amadou Fall, directeur de publication de la Gazette.

1. Allocution de M. Cheikh Oumar Ba, Directeur exécutif de l'IPAR

M. BA a tout d'abord salué l'initiative et le partenariat entre IPAR et le CNCR pour la dissémination et la mise en œuvre des DV au Sénégal. Selon lui le renforcement de capacités des OP, des parlementaires et surtout des journalistes sur les DV, revêt d'une importance capitale car ces derniers demeure une catégorie primordiale dans la sensibilisation.

Il a ensuite informé que c'est un projet financé par le FIDA dans quatre pays (le Sénégal, la Gambie, le Mali et la Mauritanie) et porté par les organisations paysannes.

Il a enfin souligné que les acteurs des médias ont une responsabilité majeure car ils sont des acteurs clés dans le processus de sensibilisation et de dissémination de cet instrument.

2. Allocution de M. Marius Dia, Coordonnateur du CNCR

Etant le principal outil de travail des agriculteurs, M. Dia a noté que le CNCR a commencé à réfléchir sur la question depuis 1999 où un premier comité a été mis en place suite à la demande du gouvernement. C'est ainsi que de larges réflexions ont été conduites du niveau local au niveau national. En tant qu'organisation paysanne, le CNCR a participé au processus d'élaboration des DV à travers ses représentations de la Via Campesina. Ainsi dans le cadre de ce projet de dissémination des DV au Sénégal, le CNCR fait des journalistes leurs partenaires qui sont des acteurs clés.

IV. DEROULEMENT DE L'ATELIER

1. Partage d'expériences de quelques journalistes

Cette partie introduit par le modérateur a été marquée par des présentations d'expériences des participants sur les thématiques ci-dessous, suivies de discussions:





- Accaparement des terres ;
- Gestion du foncier dans les collectivités locales

M. Birame Faye, journaliste au Sud Quotidien, a ouvert cette partie en soulignant qu'il a commencé à travailler sur les questions foncières depuis 2010. Il s'est intéressé aux conflits fonciers à Sangalkam (Rufisque), de Dangoté (Pout) et de la CSS. Ses investigations sur ces cas lui ont permis de mieux voir la responsabilité et le niveau d'implication des acteurs (Etat, Collectivités locales, populations, investisseurs etc.) et les impacts socio-économiques sur les populations. Il a souligné le problème de trouver d'interlocuteur et parfois les connexions tacite entre les investisseurs et les élus locaux qui bloquent le travail des journalistes. Les réalités diffèrent selon les zones.

Toutefois les connaissances acquises, à travers les formations reçues de l'Institut PANOS (2011), constituent une base qui leur a permis de mieux analyser et faire le travail de terrain à la lumière du cadre juridique et institutionnel du foncier sénégalais.

M. Jacques Mbow, qui a eu à faire des investigations dans le domaine des phosphates en 2011 a souligné qu'il avait plusieurs aspects non compris sur les questions foncières en occurrence : la loi sur le domaine national, les législations foncières, etc. Mais après une formation avec l'Institut PANOS il a pu partir sur des hypothèses. Ainsi, il s'est intéressé aux cas de Mbane avec la CSS qui avait des terres non exploitées et qui veut encore en enquêter d'autres pour contrecarrer Dangoté. Ce qui l'a plus marqué, la boulimie foncière sur la petite cote où la connaissance des textes lui a permis en tant que journaliste de mener des enquêtes et de comprendre les enjeux.

Mme. Fatou Laye Seck de zik Fm qu'en a elle a partagé son expérience sur les ressources forestières et foncières dans la zone de Kolda. En effet elle s'est intéressée à la coupe clandestine de bois où après enquêtes, la complexité des eaux et forêts est ressortie. Concernant le foncier le problème de délimitation des villages qui a entraîné des conflits





entre les villageois. Elle a ensuite souligné que les investigations sur le terrain nécessitent beaucoup de moyens alors que souvent les rédactions n'en disposent pas.

De 2010 à 2011, elle a mené des recherches à Matam et Saint-Louis (Gandon), plus spécifiquement sur la relation entre les ressources minières et la terre. Ce qui lui a permis de voir les problèmes entre agriculteurs et éleveurs suite à l'installation d'une entreprise.

A côté de ces impacts, il y'a le non-respect des engagements des investisseurs concernant l'indemnisation les populations et le manque d'implication des populations sur le processus d'acquisition des terres. Pour le cas de la réserve de Ndiael (20000 ha), elle a noté le risque de disparition des villages avec les populations pastorales et le détournement d'objectifs des projets par rapport aux cultures : concurrence avec les exploitations familiales.

Concernant les ressources minières à Sabodola (Kedougou), ses investigations ont montré que les populations ne bénéficient pas des retombés économiques de l'extraction et dans certains cas, les populations ont été déguerpis et sans mesures d'accompagnement.

Elle a enfin fait un appel à la société civile de s'intéresser au foncier urbain : cas des terres de l'aéroport Léopold Sedar Senghor où elle a eu beaucoup de difficulté pour trouver des interlocuteurs.

M. Jeo Maronne de la RFM qui également a bénéficié de plusieurs formations avec l'Institut PANOS a fait un bref exposé sur les cas de Kédougou et de Thiès. Les résultats de ses investigations ont fait ressortir les difficultés des populations d'accès à la terre qui a conduit à des conflits et des manifestations. Il a souligné ses enquête sur les questions foncières lui ont permis de participer à la sensibilisation sur le phénomène d'acquisition de terres à grande échelle et l'impact sur les populations.

2. Echange sur les différentes présentations





A l'issue du partage d'expériences des journalistes, les participants ont apporté des compléments d'informations sur certains cas et apporté des réflexions sur les enjeux fonciers.

M. Mouhamed Nabi Sylla de la RFM a souligné que, selon son expérience à Mbane, les populations se tournent en premier vers les correspondants ou les radios communautaires en cas de conflit.

Ainsi, les journalistes constituent des acteurs clés et les médias des outils de plaidoyer pour les populations. Notant des attributions illicites de terres et une implication des décideurs politiques, il a interpellé l'assistance afin de voir les enjeux qui sont derrière ces acquisitions de terres et les implications des différents acteurs.

A la fin des discussions et de l'éclairage des partenaires du GREP, d'Action Aid et du CNCR, les aspects suivants ont été notés :

- La complicité et la mauvaise gestion foncière des élus locaux ;
- Les difficultés d'accès à l'information ;
- Les manifestations des populations ;
- Les enjeux actuels du foncier urbain et péri-urbain ;
- Il faut une large connaissance et compréhension de la législation foncière ;
- L'agro-industrie si elle est bien négociée peut être bénéfique aux populations ;
- Il faut un contrôle citoyen de l'action publique ;
- Il faut une analyse de la nature des projets d'investissement sur l'agriculture et une étude d'impacts socio-économique et environnemental ;
- Il faut le respect du consentement libre, préalable et éclairé des populations ;

3. Partage de dossiers de presse sur les politiques : Réforme foncière, Acte III de la décentralisation, Plan Sénégal Emergent, PDIDAS





En guise d'introduction, M. Papa Amadou Fall a souligné le besoin pour les journalistes de comprendre les implications foncières des politiques que le gouvernement est en train de mener. Dans cette partie, les discussions étaient riches et les participants ont apporté des réflexions pertinentes à l'appui d'exemples sur leur vision des politiques et leurs impacts sur le foncier. Ce qui a permis de voir les enjeux par rapport au PRODAC, ANIDA, Acte III de la décentralisation, PSE, la Réforme Foncière, etc.

M. Daouda Ba a apporté des témoignages sur les spéculations foncières dans certaines localités comme Dahra. En effet, des blocages ont été notés pour la mise en place des commissions au niveau de la mairie depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'acte III de la décentralisation. Des affectations fictives sont également notées dans cette zone sylvo-pastorale actuellement convoitée.

M. Sérigne Seignane journaliste à Trade Fm, au début de son intervention, a montré une violation de la loi dans le cas de Niael d'où la nécessité de mettre en place une commission qui fera le plaidoyer en revisitant d'autres dispositions légales comme le code forestier.

Il a par la suite souligné que dans le cadre des projets d'investissement, les dispositions ne sont pas respectées par rapport à la Responsabilité Sociétale et Environnementale de l'entreprise. Ainsi, selon lui le droit à la propriété des populations n'est pas pris en compte et qu'il faudra également penser à intégrer la RSE pour parler de « droit dur ».

A Lindeng où il a eu à faire des investigations, une urbanisation accrue sur des terres fertiles pour le maraîchage est noté. C'est le moment pour la Société Civile de s'intéresser au foncier urbain à la lumière de l'acte III en traitant ce dossier avec ingéniosité car les investisseurs ont un œil sur les terres en Afrique sub-saharienne.

Concernant le processus de Réforme Foncière, il a invoqué les enjeux qui sont majeurs et la nécessité d'une démarche participative et inclusive car la loi est l'expression de la nation.

M. Seignane a enfin recommandé qu'il y'a lieu d'inciter les populations sur l'aspect sociologique de la loi et mettre en place un code foncier.





M. Bacary Dabo de All Africa, a interpellé l'assistance sur le LOASP, le retard dans sa mise en œuvre et sa prise en compte dans les réformes actuelles. J'jusqu'à présent y'a que sept décrets pris et dont la mise en œuvre n'a pas été suivi.

M. Thierno Cissé du CNCR a apporté quelques éclairages sur le cadre réglementaire et institutionnel du foncier au Sénégal. Ce qui a fait ressortir la responsabilité des élus locaux dans la gestion foncière faute de non maîtrise des textes. Il a par la suite décrit les insuffisances de la Loi sur le Domaine National et les processus de réforme foncière engagés depuis les années 90.

M. Zakaria d'Action Aid Sénégal est revenu sur le processus actuel de Réforme Foncière et l'implication des Organisations de la Société Civile, des ONG, des OP etc.

Il a tout d'abord fait comprendre qu'il faut voir le lien entre PSE et la RF en se posant les questions suivantes : pourquoi la RF ? Pour qui ? Qui commande la réforme ?

Selon lui, la vision qui est le soubassement de ce programme est l'engagement du Sénégal sur la RF pour attirer les investisseurs. C'est dans ce cadre que la SC s'est mobilisée pour une RF juste et équitable. L'actuel président de la Commission Nationale de Réforme Foncière qui est ouvert au débat et a commencé une consultation des acteurs de la SC pour la note d'orientation qui sera soumis au chef de l'Etat.

La question de la relation entre acte III de la décentralisation et la gestion du foncier au niveau local a été évoquée : y'a des dispositions qui ont été conservé comme la gestion du foncier par les CL mais il y'a un conflit entre le conseil départemental et le conseil municipal sur la gestion des lotissements. Ce qui constitue un problème alors et la loi n'a pas été claire la dessus. Il faut décortiquer au maximum l'acte III pour accompagner sa mise en œuvre, voir s'il y'a des choses à dénoncer.

La réforme foncière a été annoncé par la LOSAP, il y'a eu quelques avancés mais il y'a un retard sur la RF. Les acteurs plaident toujours pour sa mise en œuvre. Parfois il y'a pas de cohérence car les mécanismes de concertation annoncés ne sont pas respectés.

Il y'a l'initiative pour la transparence des industries extractives, il faudrait réfléchir pour une initiative sur le foncier.





LA SC a des problèmes d'accès à l'information surtout en milieu urbain.

L'acte III n'est pas compris par les élus, il y'a un problème d'information de l'élus et des populations. Il y'a plusieurs textes mais si les populations ne sont pas informées et impliquées à la base on ne peut avoir une réforme inclusive. Il faut suivre l'acte III de près pour mieux comprendre. L'enjeu c'est de faire en sorte qu'il ait une accessibilité des textes pour mieux comprendre.

Il a été soulevé également que le foncier est un moyen d'enrichissement des élus et qu'il faut un contrôle de légalité citoyenne. (Exemple des lotissements à Sangualkam et baisse de la production fruitière entraînant la pauvreté à travers la destruction de l'économie locale).

Il faut aussi un renforcement de capacités des élus sur les textes concernant le foncier.

Il y'a des liens entre toutes les initiatives de l'Etat qui penche vers l'investissement privé ainsi, c'est plus l'agriculture commerciale qui est mis en avant.

Il nécessaire de voir si la communalisation universelle sera un bénéfice ou non, s'il y a des risques par rapport à la main mise de l'Etat sur les terres. Il y'a beaucoup d'enjeux, le classement au Doing business etc.

4. Exposés sur les Directives volontaires : contexte, adaptation et défis pour le Sénégal

Le temps III de la journée a été consacré à des Présentation sur les Sessions suivants des DV :

- Réforme distributives par Zakaria Sambakhé;
- Droits et responsabilités relatives aux régimes fonciers par Mbayang Kebe Diop ;
- Investissements par Ndèye Coumba Diouf ;
- Compensations/Indemnisations par Thierno Cissé.

A la suite des exposés, des questions ont été soulevées sur la vulgarisation, l'internalisation, la transposition et les stratégies mise en place par l'Etat du Sénégal pour une appropriation des DV. Les participants ont souligné qu'il faut une volonté politique pour la mise en œuvre des DV au Sénégal.

Ils ont également recommandé l'intégration des droits coutumiers dans la législation et une traduction des dv en langues nationales.





5. Deuxième journée : Présentation du rapport du 1er jour

Le Rapport de la première journée de l'atelier a été fait par Yves Tendeng et Serigne Segnane.

6. Travaux de groupe : Analyse des politiques, programmes et projets d'investissements à la lumière des DV

Mr Thierno Cissé a procédé à la présentation des TDR pour les travaux de groupe qui seront consacrés à une lecture du PDIDAS à la lumière des DV.

TDR : analyse du PDIDAS selon les DV :

- 1) Quels sont les points communs entre les actions réalisées ou prévues dans ces principes et ce qui se passe au Sénégal (PDIDAS) ?
- 2) Quelles sont les divergences entre les actions réalisées ou prévues et ce qui se passe au Sénégal ?
- 3) Quelles sont vos recommandations pour une meilleure prise en compte des DV ?

7. Restitutions des travaux de groupe et Discussions

Lors de la restitution des travaux de group, les points suivants ont été soulevés :

- Démarche du PDIDAS respectant quelques principes des DV comme : la consultation la participation à travers la SC ;
- Le PDIDAS a commandité beaucoup d'études pour la prise en compte les préoccupations des pops ;
- Non prise en compte de l'approche genre ;
- Les indemnisations n'ont pas été encore prévues ;
- Modification du schéma foncier du PDIDAS sans consultation des populations ;





- Les DV sont plus exhaustives car tenant compte des droits de l'homme par rapport au PDIDAS,
- La protection des droits fonciers légitimes tenu compte dans le PDIDAS, 8eme principe de mise en œuvre, la SC a joué un rôle dans la sensibilisation des populations ;
- L'aspect judiciaire : mécanisme non judiciaire de règlement des conflits.
- Contradiction entre ce qui a été déclaré aux populations et la réclamation de titre fonciers par les investisseurs

Des recommandations ont été formulées tournant autour des points suivants :

- Renforcer la place et le rôle de la SC pour plus de transparence.
- Introduire une clause qui garantit la propriété foncière aux populations : pas de détournement d'objectifs,
- Nouer des partenariats gagnant-gagnant entre populations-investisseurs;
- Veiller à une volonté politique pour une prise en compte des DV dans les politiques et législations ;
- Faire un plaidoyer pour que les producteurs bénéficient de financements pour la conduite de leurs activités ;
- Création d'un cadastre rural pour la limitation et immatriculation des terres ;
- Formation des élus sur les enjeux fonciers et les DV ;
- Meilleure sensibilisation des populations sur les DV et la traduction des DV en langue nationale.

Après la restitution des travaux de groupe, les formateurs sont revenus sur le processus du PDIDAS mettant l'accent sur le schéma foncier.





Ils ont souligné que les principes des DV peuvent être utilisés pour analyser n'importe quelle initiative, les projets de développement. A l'exemple, les principes de dialogue, de transparence, d'investissement responsable ne sont pas souvent respectés cependant le principe d'approche holistique permet une intégration de tous ces aspects.

Le suivi est important et le problème de transparence qui est lié à la formulation.

Il a été informé que l'aspect indemnisation est prévu par le PDIDAS et que l'enjeu c'est le suivi car le processus influence la RF en cours. La qualité de la participation est importante ainsi, il faut toujours essayer d'analyser ces projets et les règlements à la lumière des DV.

8. Réflexion sur les mécanismes de collaboration

Cette dernière partie consistait en des échanges sur la mise en pratique des connaissances acquises par les journalistes.

Mr Cheikh Omar Ba a apporté des éclaircissements sur les termes de partenariat avec les acteurs des médias. Selon lui, l'idée de mettre en place un réseau pour les accompagner et construire des choses ensemble afin que chacun puisse jouer son rôle dans la Réforme Foncière.

Les journalistes ont par la suite fait des Propositions à savoir :

- ✓ Organiser des rencontres entre journalistes et SC pour proposer des thèmes ou des pistes pour d'investigations fournis.
- ✓ Mettre en place un cadre de concertation ;
- ✓ Organiser des voyages de la presse pour investigation et sensibilisation sur les enjeux;
- ✓ Signer des partenariats avec les rédactions pour des reportages spécifiques sur le foncier.
- ✓ Mettre en place un réseau et commencer à proposer des sujets d'enquête approfondie. Ex : cas d'accaparement à Sokone / construction de l'université du sine-Saloum, etc.
- ✓ Mettre en place un système de suivi après l'atelier et promouvoir des synergies entre médias ruraux et urbains pour faciliter l'accès à l'information.





- ✓ Créer une page Web pour informer et échanger sur les questions foncières ;
- ✓ Réfléchir sur un plan d'actions pour la suite.

A la fin des propositions, Mr Amadou Fall a été désigné comme point focal des journalistes et le CNCR point focal des partenaires pour une concertation.

Concernant les propositions de sujets, elles se feront par email et le choix portera sur six thèmes pour les prochains mois.

La cérémonie de clôture a été présidée par M. Cheikh Omar Ba qui a félicité les initiateurs et remercié les journalistes.

